



Les métiers lourds

Création : mardi 6 octobre 2020 09:58

Dans le journal d'aujourd'hui, on peut lire l'article suivant :

[\(En français : Le gouvernement De Croo abandonne les pensions anticipées pour les métiers lourds\)](#)

Beaucoup de membres se posent la question : Et maintenant ?

Comme vous, nous avons lu cet article dans le journal du jour.

Le SNPS n'a encore été abordé par aucun cabinet, ni par sa propre autorité policière. C'est logique, car il n'y a rien sur la table dans le cadre d'un dossier global sur les pensions.

Toutefois, nous pouvons déduire de l'accord de coalition de ce gouvernement que le ministre des pensions a été chargé de présenter une proposition négociée au gouvernement d'ici septembre 2021.

Cependant, nous lisons également que les droits déjà acquis ne seront pas affectés. Est ce que le SNPS sera invité dans le cadre de cette négociation globale nationale? La réponse est NON. Ces négociations seront menées au niveau national pour les salariés, les fonctionnaires et les indépendants.

Mais une chose est claire, tant qu'aucun accord global n'est trouvé, le principe de la NAPAP persistera.

Le SNPS ne manquera pas de défendre les intérêts de ses membres et tentera d'obtenir le maximum pour eux dans les négociations où elle peut exercer son autorité.

Dès que nous en saurons plus, nous vous tiendrons informés.